

Partenariat pour l'information et la démocratie

Soutien à la *Journalism Trust Initiative*

Déclaration d'engagement

Nous, Etats participant au Partenariat international pour l'information et la démocratie ;

Rappelant le droit à la liberté d'opinion et d'expression, qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ;

Reconnaissant que l'espace global de l'information et de la communication connaît une rapide évolution, notamment avec le développement de l'internet, qu'il est un bien commun de grande valeur pour la démocratie, qui exige une protection spécifique pour qu'il demeure global, ouvert et accessible à tous, et que les activités des autorités publiques ou des acteurs privés ne doivent pas, directement ou indirectement, le restreindre de façon indue ;

Considérant que le droit à la liberté d'opinion et d'expression est fondamental pour l'exercice des autres droits de l'Homme et libertés fondamentales et que l'accès à une information fiable est essentiel à l'exercice de la liberté d'opinion ;

Rappelant que l'information peut être reconnue comme fiable dans la mesure où sa collecte, son traitement et sa diffusion sont libres, indépendants, divers et fondés sur le croisement de plusieurs sources, dans un paysage médiatique pluraliste où les faits peuvent donner lieu à des interprétations et à des points de vue variés ;

Reconnaissant également l'importance de la confiance du public dans le journalisme et de la crédibilité de celui-ci, et les difficultés que rencontrent les journalistes pour conserver leur professionnalisme dans un environnement où la désinformation ciblée et les campagnes de dénigrement visant à discréditer leur travail se multiplient ;

Saluant le travail réalisé par le Forum sur l'Information et la Démocratie, dans ses rapports « *mettre fin aux infodémies* » et « *un new deal pour le journalisme* », pour formuler des recommandations non contraignantes à l'intention de l'ensemble des parties prenantes, Etats, acteurs privés du numérique et médias ;

- nous engageons à soutenir et à encourager le développement de pratiques d'autorégulation par les acteurs de l'espace de l'information et de la communication, notamment l'Initiative pour la confiance dans le journalisme (*Journalism Trust Initiative*), initiative de certification indépendante et transparente visant à favoriser et promouvoir des médias répondant à des règles éthiques et d'indépendance, développée par Reporters Sans Frontières (RSF) et une centaine d'Organisations non gouvernementales, de syndicats de représentants de médias et associations de consommateurs ;

- appelons les autres Etats à soutenir l'Initiative pour la confiance dans le journalisme et à promouvoir ainsi l'existence de médias libres, indépendants, pluralistes et soutenables financièrement.

New York, le 22 septembre 2022

Etats signataires : Andorre, Bulgarie, Estonie, France, Grèce, Islande, Lituanie, Luxembourg, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie.